



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 mai 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/05/2008

D - 20080258

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 19 mai Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC (*présent jusqu'à 17h10*), Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Nicolas BRUGERE, Mme Sarah BROMBERG,

Délégation au Développement durable. Lancement de l'Agenda 21 de la Ville de Bordeaux. Adoption

Mme Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 29 janvier 2007, la Ville a adopté la Charte municipale d'écologie urbaine et de développement durable en faisant le choix de décliner sa démarche en deux étapes.

Dans une première étape et dans un souci d'exemplarité, la Ville a ainsi défini et acté un programme d'actions pluriannuel concernant pour l'essentiel ses propres modes de fonctionnement.

La seconde étape a débuté après l'adoption de ce document et vise, d'ici la fin de l'année, la mise en place d'un agenda 21, enrichi :

- des propositions émises dans la 1^{ère} phase de concertation qui s'est déroulée à la rentrée 2007 et s'est clôturée le 19 janvier 2008 par un grand atelier éco-citoyen,
- du bilan de la charte municipale évaluée en janvier 2008,
- des observations qui se dégageront de la seconde phase de concertation qui vient de s'engager et se poursuivra jusqu'à l'automne 2008,
- de l'évaluation des premières actions menées au sein de la maison éco citoyenne provisoire et de la maison éco-citoyenne mobile qui ont ouvert leurs portes au public ce printemps
- des échanges que la Ville entretient avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, le Conseil Général de la Gironde et le Conseil Régional d'Aquitaine sur les thématiques du développement durable, dans un objectif de cohérence...

Cette démarche doit permettre à la ville de Bordeaux d'élaborer un plan d'actions visant à garantir le développement durable sur son territoire, sachant qu'un certain nombre de mesures issues de la charte et de la concertation ont déjà fait l'objet de décisions du conseil municipal à ce jour.

C'est précisément compte tenu de son engagement par étapes que la démarche de la Ville est innovante et ambitieuse. Elle repose tout à la fois sur l'exemplarité avec une première évaluation des actions engagées en interne, et sur un temps d'information et de concertation poussée avec les Bordelaises, les Bordelais, les associations et organismes intéressés.

La réalisation d'un Agenda 21 local permettra à Bordeaux de s'inscrire dans une démarche normalisée, d'entrer dans un réseau d'acteurs et de partage des expériences. Cet engagement deviendra un moteur d'innovations, faisant de la Ville un laboratoire d'idées en matière de développement durable. L'élaboration d'un Agenda 21 sera l'occasion d'approfondir de nouveaux thèmes tels que la santé, l'économie solidaire, le volet social ou encore l'éducation aux bonnes pratiques.

Afin de répondre aux exigences de la démarche Agenda 21, la Ville se propose :

- de mettre en place une méthodologie ad hoc, basée sur la concertation des partenaires locaux mais aussi sur le travail conjoint des services de la Ville,
- de définir les instances de pilotage du projet, au sein de la collectivité et des institutions partenaires.
- d'élaborer un document qui articule un diagnostic du territoire, un plan d'actions à moyen long terme et un dispositif d'évaluation précis pour rendre compte régulièrement de la démarche de la Ville.

Enfin, l'Agenda 21 va permettre de :

- coordonner et mettre en valeur les politiques menées par la Ville dans le but d'un développement durable,
- valoriser notre territoire et ses acteurs dans un projet d'envergure, fédérateur et porteur d'innovations,
- associer toutes les forces vives du développement local dans une démarche de sensibilisation et d'information du grand public,
- mobiliser les énergies au sein des services municipaux, enrichir les missions de l'ensemble des agents, repenser les modes de gestion et de management dans une perspective de transversalité et d'amélioration des services publics locaux,

Dans ce cadre, la Ville souhaite également adhérer au Comité français pour l'environnement et le développement durable. Le comité 21 est une association qui réunit à travers ses quatre Collèges plus de 380 adhérents.

L'adhésion au Comité 21 donne accès au réseau des Agendas 21 de France et d'Europe. Elle permet ainsi le partage des expériences d'homologues. L'association accompagnera l'élaboration de l'Agenda 21 de la Ville.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- adopter le principe de lancement d'une démarche d'élaboration d'un Agenda 21 local, véritable programme pluriannuel d'actions en faveur du développement durable sur le territoire de la Ville de Bordeaux
- autoriser Monsieur le Maire à procéder à cette adhésion dont le montant de la cotisation annuelle est fixée pour l'année 2008 à 3 049 euros. Ce montant sera imputé sur le budget 2008 de la délégation au développement durable – Fonction 23 – Compte 6281 (cotisation) – Enveloppe 020294.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 mai 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Anne WALRYCK
Adjoint au Maire

